

Arrêté n°2025-016- Faculté des Sciences et des Sciences de l'Ingénieur (SSI)

Arrêté portant composition de jury d'examens

Arrêté de nomination du jury de licence du domaine de Sciences Technologies Santé mention Sciences de la Transition Écologique et Sociétale parcours Sciences Écologie et Société

Le directeur de composante,

Vu le Code de l'éducation et notamment l'article L613-1 ;
 Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
 Vu les statuts modifiés de l'université Bretagne Sud ;
 Vu le règlement des études et des examens de l'université Bretagne Sud adopté par la CFVU du 16 juin 2022 et consolidé dans sa version du 13 juin 2024 ;
 Vu la délibération n°74-2016 du conseil d'administration du 08 juillet 2016 relative à la délégation de pouvoir en matière de nomination des membres de jury accordée par le président aux directeurs de composantes ;

Arrête

Article 1. Le jury de licence du domaine de Sciences Technologies Santé mention Sciences de la Transition Écologique et Sociétale parcours Sciences Écologie et Société est constitué de la façon suivante au titre de l'année universitaire 2025-2026 :

	1 ^{er} semestre	2 nd semestre	Année
L1	Présidente : BOIS Gaëlle E	Présidente : BOIS Gaëlle E	Présidente : BOIS Gaëlle E
	L'AMBERT Sandra E	CISSÉ Amandine E	L'AMBERT Sandra E
	FOGRET Éric EC	FOGRET Éric EC	FOGRET Éric EC
	SURGET Damien E	FRÈRE Dominique EC	SURGET Damien E

	1 ^{er} semestre	2 nd semestre	Année	Diplôme
L2	Présidente : L'AMBERT Sandra E	Présidente : L'AMBERT Sandra E	Présidente : L'AMBERT Sandra E	Présidente : L'AMBERT Sandra E
	TESSIER Janick E	TESSIER Janick E	TESSIER Janick E	TESSIER Janick E
	FOGRET Éric EC	LE CALLONNEC Annie E	FOGRET Éric EC	FOGRET Éric EC
	KEDZIERSKI Mikaël EC		LE CALLONNEC Annie E	LE CALLONNEC Annie E



	1 ^{er} semestre	2 nd semestre	Année	Diplôme
L3	Président : TESSIER Janick E	Président : TESSIER Janick E	Président : TESSIER Janick E	Président : TESSIER Janick E
	LE CALLONNEC Annie E	LE CALLONNEC Annie E	LE CALLONNEC Annie E	LE CALLONNEC Annie E
	QUÉRÉ Sébastien P	BRIGAULT Sandrine P	BRIGAULT Sandrine P	BRIGAULT Sandrine P
	SURGET Damien E	MEYER Mathieu P	MEYER Mathieu P	MEYER Mathieu P

E=Enseignant, EC=Enseignant-chercheur, P=Professionnel

Article 2. Le Directeur de l'UFR SSI est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 3. Le présent arrêté fait l'objet d'une publicité sur le site internet de l'Université dans les conditions définies par la délibération n°75-2015 du conseil d'administration du 10 juillet 2015.

À Vannes, le 13/10/2025

Le Directeur de l'UFR SSI,

Gilles DURRIEU

